

Compte rendu de la séance du mercredi 20 juin 2018

1- Programme DETR 2018 - Travaux de voirie

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement ci-dessous relatif au programme DETR 2018 en ce qui concerne les travaux de voirie.

- Montant des travaux HT 119 369.40 euros
- Taux de subvention : 25%
- **Montant de la subvention : 29 842.35 euros**

2- Adhésion à la convention relative à la Médiation Préalable Obligatoire proposée par le Centre de Gestion de l'Aveyron

Le Maire expose que le Centre de gestion de l'Aveyron s'est porté volontaire pour expérimenter le nouveau dispositif de médiation préalable obligatoire régi par le décret n°2018-101 du 16 février 2018. Les collectivités et établissements publics intéressés ont jusqu'au 1^{er} septembre 2018 pour adhérer à ce nouveau service.

Le conseil d'administration du centre de gestion de l'Aveyron a délibéré le 30 novembre 2017 pour mettre en oeuvre ce dispositif relatif à l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide**:

- d'adhérer au dispositif de médiation préalable obligatoire, sans surcoût
- d'autoriser le Maire à signer la convention

3- Adhésion au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données

Le Maire expose le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I..

Ce dernier propose, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et de désigner comme délégué mutualisé à la protection des données M. Jean-Pierre MARTIN
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

4- Admission en créances éteintes

Le Conseil Municipal approuve l'admission en créances éteintes de la somme de 338,00 € présentée par le trésorier.

Questions diverses

1- Couverture de bâtiments en photovoltaïque

Monsieur le Maire expose qu'un bureau d'études a été mandaté par l'intercommunalité du Grand Villefranchois pour étudier la possibilité d'équipement de bâtiments communaux en couverture photovoltaïque. Celui-ci a classé les bâtiments proposés en 3 catégories selon leur faisabilité.

Les bâtiments proposés à l'étude pour la commune à savoir la cantine et le gymnase ont été classés en catégorie 2 (catégorie faisable) mais non prioritaire car couverture amiantée.

Un bureau d'étude doit venir sur la commune pour évaluer exactement les couvertures de ces 2 bâtiments.

2-Estimation dissimulation réseaux RD 922 en traverse

Monsieur le Maire indique que le SIEDA a envoyé un estimation pour la dissimulation des réseaux (électriques + télécoms) en traverse de la RD 922 - tranche 1

L'estimatif pour la partie réseaux électriques est de 142 536 € HT - Financement du SIEDA à hauteur de 70% donc reste à charge pour la commune (30%) 42 709€,

L'estimatif pour la partie réseaux télécoms est de 36 360 € HT - Financement du SIEDA à hauteur de 70% donc reste à charge pour la commune (50%) 18 180 €.

Un estimatif a également été fait pour le remplacement des candelabres d'éclairage public avec maîtrise d'oeuvre réalisée par le SIEDA .

Cout estimatif de revient pour la commune: 38 414€.

3- Intercommunalité

La communauté de communes du Grand Villefranchois a recruté un bureau d'étude pour travailler au niveau des communes qui composent l'intercommunalité sur des économies d'énergie au sein des communes. Ces économies d'énergie porteraient entre autres sur l'éclairage public avec proposition d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Une expérimentation pourrait avoir lieu au mois d'octobre sur le périmètre de la communauté de communes du Grand Villefranchois pour participer à une opération d'extinction totale de l'éclairage public sur une nuit.

Cette décision sera prise ultérieurement en conseil municipal en fonction des éléments qui doivent nous être communiqués par l'intercommunalité.

Il est évoqué que pour pouvoir programmer des extinctions la nuit il faut que les mâts soient équipés d'horloges astrologiques, ce qui représenterait un investissement à faire pour les communes. Le cout d'amortissement de cet investissement est estimé à 2 ans pour information.